

Bon à savoir !

L'aide autonomie

- Pour les propriétaires bailleurs

35% des travaux jusqu'à 750€ par m² dans la limite de 80m² par logement (maximum 3 logements/bailleur)

- Pour les syndicats de copropriétés

50% des travaux subventionnés pour un montant maximum de l'aide de 10 000€ par hall rendu accessible

✓ À qui dois-je m'adresser ?

Plateforme habitat de Morlaix Communauté

02 98 15 32 32

✓ Y a-t-il des frais ?

Cet accompagnement est entièrement financé par Morlaix Communauté.

✓ Pour en savoir plus

Retrouvez plus d'infos sur notre site internet morlaix-communaute.bzh



i

Plateforme habitat de Morlaix Communauté

02 98 15 32 32

2B, voie d'accès au Port
29600 Morlaix

opah@agglo.morlaix.fr
morlaix-communaute.bzh

Morlaix Communauté - Morlaix Attractivité

Un dispositif réalisé en collaboration avec :



Adaptez votre logement, on vous aide !

Viellissement et handicap

LOGEMENT SÉCURISÉ
ET ADAPTÉ

VISITE,
DIAGNOSTIC ET
CONSEILS

SUBVENTIONS

Morlaix Communauté
 Morlaix Attractivité
www.morlaix-communaute.bzh



Adaptez votre logement, on vous aide !



> Vous êtes porteur d'un handicap et vous souhaitez adapter votre logement ?

> Vous avancez en âge et vous souhaitez continuer à habiter chez vous ?

Depuis le 1er janvier 2024, avec MaPrimeAdapt¹, vous pouvez financer vos travaux d'adaptation et d'accessibilité.

Morlaix Communauté et ses partenaires vous accompagnent gratuitement pour vous permettre de rester vivre chez vous plus longtemps.



Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

Ils doivent améliorer votre confort et faciliter votre vie quotidienne : travaux d'adaptation de votre salle de bain, de votre chambre ou de vos escaliers...

Dans le cadre de handicap, d'autres interventions sont possibles afin de rendre votre logement simple d'utilisation et accessible partout : adaptation de portes, rampe d'accès...



En pratique

✓ Pour qui ?

- Personne en **situation de handicap** (taux d'incapacité 50% ou bénéficiaire d'une Prestation de Compensation du Handicap)
- Personne âgée de **70 ans ou +**
- Personne de **60 à 69 ans sous condition de GIR** (1 à 6)

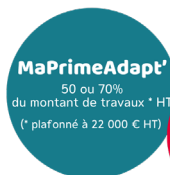
✓ étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

✓ ayant des revenus modestes (jaune) ou très modestes (bleu)



Retrouvez en ligne les conditions de ressources applicables : morlaix-communaute.bzh

✓ Quelles aides ?



APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

• Demande à faire avant la réalisation des travaux

• Renseignements : Conseil Départemental du Finistère / CLIC ou CDAS

• Prêt amélioration de l'habitat (CAF - MSA)

• Prêt Gérontix du Conseil Départemental

Non cumulable avec le crédit d'impôt

✓ Comment dois-je procéder ?

Vous souhaitez bénéficier des subventions de l'Anah, de Morlaix Communauté et des caisses de retraite ?

Morlaix Communauté a missionné 2 opérateurs, Soliha et Citémétrie, pour vous accueillir et suivre votre dossier. Ils vous accompagneront tout au long de la démarche (visite, diagnostic, montage du dossier...).



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CITÉMÉTRIE

Citémétrie intervient dans le périmètre de l'ORT de Morlaix et Soliha sur le reste du territoire de Morlaix Communauté.

✓ Les 5 étapes

- 1 réalisation du diagnostic technique ;
- 2 élaboration du plan de financement prévisionnel ;
- 3 montage du dossier et dépôt des demandes de subventions auprès des organismes identifiés ;
- 4 assistance à la réception des travaux ;
- 5 demandes de paiement sur la base du plan de financement définitif.